Réf. Farde e-Assemblées : 2728413

N° OJ : **100**

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/09/2026

Objet : SC Centre d'Entreprises Dansaert.- Subside 2026 : 244.000,00 EUR.- Convention

Le Conseil communal,

Considérant que la Ville de Bruxelles a décidé de subventionner la sc Centre d'Entreprises Dansaert ;

Considérant qu'un montant de 104.000,00 EUR est prévu au budget ordinaire de 2026 à l'article 52009/32201;

Considérant qu'un montant de 40.000,00 EUR est prévu au budget ordinaire de 2026 à l'article 85109/33202;

Considérant qu'un montant de 100.000,00 EUR est prévu au budget extraordinaire de 2026 à l'article 52009/63551;

Considérant qu'il est nécessaire de faire une convention entre la Ville de Bruxelles et la sc Centre d'Entreprises Dansaert fixant les modalités de paiement ainsi que les délais pour remettre les pièces justificatives;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

ARRETE :

Article 1 : Octroyer un subside de pour un montant total de 244.000,00 EUR à la scrl Centre d'Entreprises Dansaert et réparti comme suit :
- 104.000,00 EUR à l'article 52009/32201 du budget ordinaire de 2026;
- 40.000,00 EUR à l'article 85109/33202 du budget ordinaire de 2026;
- 100.000,00 EUR à l'article 52009/63551 du budget extraordinaire de 2026.

Article 2 : Adopter la convention 2026 entre la Ville et la sc Centre d'Entreprises Dansaert fixant les obligations et modalités de paiement relatives au subside.

Annexes :

Convention FR 2026 - SC Centre d'entreprises Dansaert (Consultable au Secrétariat des Assemblées)